



knowlton

CLUB DE GOLF KNOWLTON GOLF CLUB

CATÉGORIES DE MEMBRES

PLEIN PRIVILÈGE

Cette catégorie s'adresse aux adultes âgés de 46 ans et plus. Le membre de la catégorie Plein Privilège bénéficie de tous les privilèges offerts par le Club, autant en ce qui a trait à l'accès au parcours qu'aux aires de pratique et aux services de restauration.

Afin d'accéder à cette catégorie, un droit d'entrée doit être acquitté. Nous vous invitons à consulter la liste de prix pour tous les détails.

SÉNIOR INTERMÉDIAIRE

Cette catégorie s'adresse aux adultes âgés de 31 à 45 ans en date du 1^{er} mai de la saison visée. Les membres de la catégorie Senior Intermédiaire bénéficient de tous les privilèges offerts par le Club, autant en ce qui a trait à l'accès au parcours qu'aux aires de pratique et aux services de restauration.

Les membres de cette catégorie sont exemptés du paiement de frais d'administration et du frais minimum chalet.

JUNIOR INTERMÉDIAIRE

Cette catégorie s'adresse aux jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans en date du 1^{er} mai de la saison visée. Les membres de la catégorie Junior Intermédiaire bénéficient de tous les privilèges offerts par le Club, autant en ce qui a trait à l'accès au parcours qu'aux aires de pratique et aux services de restauration.

Les membres de cette catégorie sont exemptés du paiement du frais d'entreposage des bâtons, du frais d'administration et du frais minimum chalet.

JUNIOR

Cette catégorie s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 17 ans en date du 1^{er} mai de l'année visée.

Les membres de cette catégorie sont exemptés du paiement du frais d'entreposage des bâtons, du frais d'administration, du fond de capital et du frais minimum chalet.

Des dispositions particulières sont prévues concernant l'accès au terrain de golf et aux aires de pratique. Veuillez consulter la section *Restrictions – Temps de jeu – junior*

SOCIAL

Le membre social a un accès complet aux services de restauration et bénéficie d'un privilège d'invitation aux activités reliées à ceux-ci. Les membres sociaux peuvent accéder au parcours de golf un maximum de 4 fois par année, et ce, en étant invité par un membre golfeur. Ils doivent alors défrayer le droit de jeu selon le tarif en vigueur à ce moment. Ces derniers peuvent participer aux journées membre-invité lorsque la disponibilité le permet. Ils ne bénéficient pas du droit d'invitation pour le golf.

SOCIAL AVEC GOLF

Les membres sociaux avec golf ont un accès complet aux services de restauration et bénéficient d'un privilège d'invitation aux activités reliées à ceux-ci.

Les membres sociaux avec golf peuvent accéder au parcours de golf 4 fois par année. Ils peuvent également accéder aux aires de pratique de façon illimitée. Ces derniers peuvent participer aux journées membre-invité lorsque la disponibilité le permet, et ce, sans affecter le nombre de parties auxquelles ils ont droit. Ils bénéficient du droit d'invitation pour le golf.

RÉINTÉGRATION À LA CATÉGORIE

PLEIN PRIVILÈGE

Un membre plein privilège désirant transférer à un abonnement social ou social avec golf devra acquitter un montant de 1 000 \$ pour chaque année d'absence de la catégorie plein privilège dans le but de réintégrer cette dernière.

La date limite pour les démissions et/ou pour tout changement de catégorie est le 1^{er} février de l'année suivante.